

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

États financiers au 31 mars 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Rapport de la direction	4
États financiers	
Revenus et dépenses	5 - 6
Évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 20
Annexes	21 - 106



Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Place du Québec
888, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6
Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, qui comprennent la situation financière au 31 mars 2014 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 30 juillet 2014

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada et ainsi, ils inclus des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction et les membres du conseil d'administration assument ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Conseil rencontre périodiquement la direction et les membres du conseil d'administration ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques liées à l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectue un audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime son opinion sur les états financiers. L'auditeur indépendant a pleinement et librement accès à la direction et aux membres du conseil d'administration du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik :


Mme Adrienne Anichinapéo
Chef


Mme Doris Papatio
Directrice générale

Le 30 juillet 2014

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Revenus et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Revenus		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada		
Entente de transferts financiers	3 307 378	3 281 894
Contributions	389 221	516 510
Paiements de transfert souples	40 042	445 100
Remboursements et recouvrements		(1 910)
Santé Canada		
Entente	1 301 147	1 137 903
Remboursements et recouvrements	(1 415)	(42 374)
Centre de Santé de la Vallée-de-l'Or	417 711	407 483
Gouvernement provincial	231 350	211 358
Conseil en éducation des Premières Nations	576 200	476 391
C.S.S.S.P.N.Q.L.	147 470	130 659
Gouvernement fédéral	102 398	147 813
D.R.H.A.K.	74 293	36 755
Secrétariat aux Affaires Autochtones		
Entente	178 550	125 800
Remboursements et recouvrements		(10 691)
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	242 558	242 558
Revenus de location	62 803	8 361
Régional / Local autres		
Ententes et contributions	184 212	104 330
Remboursements et recouvrements		(64 794)
Remboursements - Commission de crédit	12 817	27 653
Revenus de donateurs	9 338	24 100
Revenus du comité social	8 613	
Revenus des membres de la communauté	40 247	29 664
Revenus d'inscription	4 515	1 310
Intérêts et frais d'administration	10 622	11 407
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	487	461
Frais communautaires	56 439	31 826
Autres revenus	24 995	390 458
Utilisation de la réserve de remplacement		10 000
	7 421 991	7 680 025
Revenus reportés de l'année précédente	168 133	618 827
Revenus reportés à l'année suivante	(395 075)	(168 133)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(128 995)
Ajustement à la baisse des revenus des années antérieures		(352 563)
	7 195 049	7 649 161

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Revenus et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	3 311 914	3 267 016
Rémunération du chef et des conseillers	105 527	123 186
Achats d'immobilisations corporelles non capitalisées	8 976	3 050
Activités récréatives et culturelles	61 189	52 015
Activités scolaires et pédagogiques	8 972	9 194
Assurances	69 775	58 480
Énergie et carburant	292 296	282 404
Contrats	806 729	1 431 319
Entretien et réparations	181 229	180 098
Entretien et réparations du matériel roulant	42 608	23 830
Contributions à d'autres organismes		668 991
Charges locatives	126 940	91 841
Frais de formation	27 913	18 105
Allocation de formation	4 050	5 063
Frais de scolarité	156 339	196 624
Transport scolaire	46 575	34 454
Pensions et allocations pour étudiants	113 580	139 889
Frais de voyages et de déplacements	202 020	280 085
Frais de transport contractuel SSNA	5 289	1 196
Honoraires professionnels	48 710	53 905
Matériel et fournitures	126 989	150 247
Matériel médical	12 700	10 673
Matériel scolaire	11 288	23 993
Collations	15 383	23 774
Aide sociale - Besoins fondamentaux	393 608	483 662
Aide sociale - Emploi	32 786	
Aide sociale - Besoins particuliers	4 160	2 500
Papeterie et fournitures de bureau	20 725	24 228
Frais de poste et de transport	34 107	41 299
Commission de crédit	34 395	54 922
Publicité et promotion	1 558	3 793
Réunions	9 426	4 149
Taxes, licences et permis	8 908	10 618
Frais de membres - Inscriptions	13 821	19 990
Télécommunications	58 623	63 487
Frais d'administration	1 726	10 073
Frais bancaires	4 927	4 863
Ajustement des dépenses refacturées des années antérieures	(47 582)	482 372
Intérêts sur l'emprunt bancaire	286	208
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	3 051	55 867
Amortissement des immobilisations corporelles	343 076	344 732
Amortissement des droits d'usage	5 022	5 286
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	(140 811)	(161 688)
	6 568 803	8 579 793
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	626 246	(930 632)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

SOLDES DE FONDS

				2014	2013
	Fonds affectés en fiducie	Fonds d'immobilisations corporielles	Fonds d'administration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	19 247	1 143 173	1 146 672	2 309 092	3 281 068
Redressement aux exercices antérieurs					(41 346)
Solde au début redressé	19 247	1 143 173	1 146 672	2 309 092	3 239 722
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	487	(210 336)	836 095	626 246	(930 632)
Investis en immobilisations corporelles		806 315	(806 315)	-	-
Solde à la fin	<u>19 734</u>	<u>1 739 152</u>	<u>1 176 452</u>	<u>2 935 338</u>	<u>2 309 090</u>

VARIATION DE LA DETTE NETTE

				2014	2013
	Fonds affectés en fiducie	Fonds d'immobilisations corporielles	Fonds d'administration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	487	(210 336)	836 095	626 246	(930 632)
Immobilisations corporelles					
Amortissement des immobilisations corporelles		343 076		343 076	344 732
Amortissement des droits d'usage		5 022		5 022	5 286
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		3 051		3 051	55 867
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(820 161)		(820 161)	(327 903)
Cession d'immobilisations corporelles		13 845		13 845	
	<u>487</u>	<u>(665 503)</u>	<u>836 095</u>	<u>171 079</u>	<u>(852 650)</u>
Variation d'actifs non financiers					
Frais payés d'avance			(58 997)	(58 997)	53 822
Variation d'actifs assujettis à des restrictions		(487)		(487)	(461)
Variation de la réserve de remplacement					(36 497)
	<u>(487)</u>	<u>-</u>	<u>(58 997)</u>	<u>(59 484)</u>	<u>16 864</u>
Variation des actifs nets (dette nette)					
Actifs nets (dette nette) au début - redressé	-	(665 503)	777 098	111 595	(835 786)
Actifs nets (dette nette) à la fin	<u>-</u>	<u>(2 770 801)</u>	<u>1 582 227</u>	<u>(1 188 574)</u>	<u>(352 788)</u>
	<u>(3 436 304)</u>	<u>2 359 325</u>	<u>(1 076 979)</u>	<u>(1 188 574)</u>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	626 246	(930 632)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	343 076	344 732
Amortissement des droits d'usage	5 021	5 286
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(140 811)	(161 688)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	3 051	55 867
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	(487)	(461)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	245 684	822 006
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 081 780</u>	<u>135 110</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(820 161)	(327 903)
Cession d'immobilisations corporelles	13 845	
Réserve de remplacement		(36 497)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		128 995
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(806 316)</u>	<u>(235 405)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse		
Encaisse au début	275 464	(100 295)
Encaisse à la fin	<u>734 496</u>	<u>834 791</u>
	<u>1 009 960</u>	<u>734 496</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik Situation financière

au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Court terme		
Encaisse	1 009 958	734 496
Comptes clients et autres créances (note 4)	721 102	910 025
	<u>1 731 060</u>	<u>1 644 521</u>
Passifs		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	527 517	638 704
Revenus reportés (note 9)	395 075	168 133
	<u>922 592</u>	<u>806 837</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	1 885 447	2 026 258
	<u>2 808 039</u>	<u>2 833 095</u>
DETTE NETTE	<u>(1 076 979)</u>	<u>(1 188 574)</u>
Actifs non financiers et actifs assujettis à des restrictions		
Encaisse assujettie à des restrictions - Fiducie	19 734	19 247
Frais payés d'avance	59 678	680
Placements (note 5)	308 306	308 306
Immobilisations corporelles (note 6)	3 529 189	3 069 000
Droits d'usage (note 7)	95 410	100 431
	<u>4 012 317</u>	<u>3 497 664</u>
	<u>2 935 338</u>	<u>2 309 090</u>
SOLDES DE FONDS		
Fiducie	19 734	19 247
Immobilisations corporelles	1 739 152	1 143 173
Administration	1 176 452	1 146 670
	<u>2 935 338</u>	<u>2 309 090</u>
	<u>2 935 338</u>	<u>2 309 090</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

John B. Johnson,
John B. Johnson.
Chef

Chef

Directrice générale

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil de bande est une entité légale telle que définie dans la Loi sur les indiens. Un Conseil de bande est considéré comme un gouvernement local composé d'un chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la bande pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Selon l'entente avec «Affaires autochtones et Développement du Nord Canada» (AADNC), les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les administrations locales, selon la définition du Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada, où l'on trouve les principes suivants:

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les règles de la comptabilité par fonds ont servi à la préparation de ces états financiers. Les ressources sont regroupées dans des fonds correspondant à des activités ou objectifs spécifiques. L'organisme utilise trois catégories de fonds: le fonds d'administration, le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds en fiducie.

- Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles;
- Le fonds en fiducie est composé de fonds détenus en fiducie (capital et intérêts) auprès du Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les produits d'intérêts non affectés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Bâtiments et Droits d'usage	5 %
Système sanitaire	20 %
Matériel roulant	30 %
Équipements	20 %
Équipement informatique	30 %

Les bâtiments communautaires et résidentiels acquis jusqu'au 31 mars 1998 étaient comptabilisés à une valeur symbolique d'un dollar et n'étaient pas amortis. Depuis le 1er avril 1998, ils sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode dégressive.

Dépréciation des actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions

L'organisme comptabilise les subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles. L'amortissement de ces subventions est calculé selon la même méthode et au même taux que les immobilisations corporelles s'y rapportant.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

3 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2014	2013
	\$	\$
Secrétariat aux Affaires Autochtones	178 550	122 550
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	135 321	298 675
Santé Canada	24 649	53 798
Autres subventions à recevoir	298 654	277 514
Autres comptes à recevoir	5 763	156 813
Taxes à la consommation à recevoir	78 165	76 160
	721 102	985 510
Provision pour créances douteuses		75 485
	721 102	910 025

5 - PLACEMENTS

	2014	2013
	\$	\$
Parts privilégiées - Coopérative de Solidarité Wenicec (10 parts)	10 000	10 000
Parts - Projet Nadagam (49 %)	298 306	298 306
	308 306	308 306

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	3 257 229	671 694	2 585 535
Système sanitaire	669 501	485 533	183 968
Matériel roulant	625 812	299 539	326 273
Équipements	618 803	378 090	240 713
Équipement informatique	183 097	119 392	63 705
Dépôt sur acquisition de matériel roulant	128 995		128 995
	5 483 437	1 954 248	3 529 189

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	2 612 607	555 404	2 057 203
Système sanitaire	669 501	450 490	219 011
Matériel roulant	538 074	243 777	294 297
Équipements	600 501	319 784	280 717
Équipement informatique	181 260	92 483	88 777
Dépôt sur acquisition de matériel roulant	128 995		128 995
	4 730 938	1 661 938	3 069 000

7 - DROITS D'USAGE

	2014	2013
	\$	\$
Droits d'usage	129 793	129 793
Amortissement du droit d'usage	(34 383)	(29 362)
	95 410	100 431

En 2008, l'organisme a contribué à la construction du CPE Misipison pour un montant total de 129 793 \$. Cette contribution permet ainsi à l'organisme d'utiliser 12,75 % de la superficie du bâtiment pour la pré-maternelle (K4).

8 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'universalité des comptes à recevoir, jusqu'à concurrence de 265 000 \$, est affectée à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 250 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % (4,25 %, 4,25 % en 2013).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

9 - REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
	\$	\$
Réfection de la salle communautaire # 2342	22 690	
Accompagnement de première ligne - PAEC - Opérations et services d'aide à l'enfance # 2776	2 684	
Gestion et soutien - services de santé communautaire # 3000	9 775	
Nouveaux horizons pour les aînés # 3051		24 667
Équipe mobile en mieux-être mental # 4107	36 829	
Projet touristique communautaire # 9113	8 164	
Projet Kinomasi Mikwan jeune coop - Persévérence des jeunes autochtones # 9114	10 777	
Administration - Soutien aux gouvernements indiens # 2767	143 856	
Projet Nadagam # 2768-1	97 092	115 723
Programme de loisirs membres de la communauté # 2550	10 585	12 120
Évaluations environnementales et inventaires # 9061	30 531	12 088
Projet Adjijimoc # 9069	22 092	
Étude de faisabilité sur eau potable # 2488		3 535
	395 075	168 133

Au 31 mars 2014, aucun revenu reporté (3 535 \$ en 2013) n'est en lien avec un programme qui comporte des sources de revenus provenant des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Au 31 mars 2014, des revenus reportés d'un montant de 143 856 \$ (0 \$ en 2013) sont en lien avec un programme qui comporte des sources de revenus provenant des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ces revenus reportés ne proviennent pas de lAADNC, mais plutôt des frais d'administration.

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	2 026 258	2 058 951
Encaissements		128 995
Amortissement des apports reportés	(140 811)	(161 688)
Solde à la fin	1 885 447	2 026 258

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

11 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

	2014	2013
	\$	\$
Revenus selon les états financiers (page 5) :		
Entente de transferts financiers	3 307 378	3 281 894
Contributions	389 221	516 510
Paiements de transfert souples	40 042	445 100
Remboursements et recouvrements	<u>(1 910)</u>	<u>(1 910)</u>
	3 736 641	4 241 594
Revenus répartis aux projets suivants :		
Augmentation des salaires des enseignants # 2107	1 219	1 219
Formule pour les services d'enseignement # 2280	24 422	24 234
Ententes sur les frais de scolarité - éducation # 2290	593 058	588 488
Services auxiliaires # 2291	18 194	18 054
Service d'hébergement des élèves # 2312	802 147	795 966
Service de transport - Éducation # 2313	79 359	78 748
Aide financière - allocation # 2314	11 645	11 555
Orientation et counselling - Éducation # 2315	33 630	33 371
Aide et conseils - éducation # 2316	148 010	146 870
Immobilisation école Mikizicec / Infrastructure d'enseignement # 2318	114 372	113 491
Location d'immobilisations pour fins d'éducation # 2542	41 106	40 789
Éducation post-secondaire # 2761	70 156	69 615
Violence familiale / Projets de prévention # 2430	37 016	11 939
Maison des jeunes / Aide au revenu # 2805	45 459	45 109
Maintien à domicile / Services de support social # 3037	130 394	129 389
Programme de développement économique des collectivités # 2768	84 031	83 384
Administration de l'inscription des indiens # 2057	3 470	3 443
Assistance sociale / Aide au revenu # 2762	614 359	609 624
Frais d'admin des régimes de pension et contributions d'employeurs # 2121	1 600	1 600
Plan de développement des capacités # 2332		59 500
Avantages sociaux des employés # 2632	106 245	103 044
Administration / Soutien aux gouvernements indiens - # 2767	235 894	202 431
Politique / Soutien aux gouvernements indiens # 2770	110 158	140 955
Vie communautaire Centre de Santé # 9112	1 511	1 663
Forage nouveau puits # 2514	40 194	
Aqueduc et égout - Fonctionnement et entretien # 2515	51 735	51 337
Fonctionnement et entretien de la génératrice # 2556	33 222	32 966
Étude de marché usine de transformation de bois # 2763	24 958	20 700
Immobilisations et travaux publics # 2765	63 983	66 353
Achat Camion 10 roues # 2766		129 000
Étude de faisabilité sur eau potable # 2488		423 793
Wanaki / Développement des capacités # 2490	101 400	125 000
Stratégie de développement de l'habitation du village Wanaki # 2318-1	113 694	79 874
Remboursements et recouvrements	<u>(1 910)</u>	<u>(1 910)</u>
	3 736 641	4 241 594

(a) Au 31 mars 2014, un total de 143 856 \$ a été reporté à l'année suivante (voir note 9).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

12 - GARANTIE

La société garantit le prêt d'une société apparentée d'un montant de 150 000 \$ et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Selon les termes de l'entente, la société devra jusqu'en novembre 2017 être prête à acquitter les obligations de la société apparentée en matière de remboursement du prêt si cette dernière n'est pas en mesure de le faire. Le montant maximum que la société pourrait devoir régler aux termes de l'entente est de 150 000 \$. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

13 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 31 mars 2015 à verser une somme de 53 791 \$ pour un local commercial.

Le conseil des Anicinapek de Kitcisakik a signé une entente de financement du «Fonds d'initiatives autochtones» avec le Secrétariat des affaires autochtones (Gouvernement du Québec). L'entente prévoit un financement total de 780 000 \$ répartis sur 5 ans à compter de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

14 - ÉVENTUALITÉ

Suite aux dernières élections, il y a un conflit au niveau de la gouvernance. L'entente avec le principal subventionneur a été renouvelée pour une période de 2 ans, ce qui correspond au délai accordé pour régler le conflit. S'il n'est pas réglé au terme de ce délai, il se pourrait qu'aucune nouvelle entente ne soit signée. L'entité pourrait aussi être mise sous tutelle.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

- Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, les comptes clients et les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

16 - BUDGET

Les données budgétaires présentées pour les projets sont seulement celles qui étaient disponibles.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

17 - INFORMATION SECTORIELLE

	Éducation		Santé	
	Budget 2014	2014	Budget 2014	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	2 003 771	2 003 772	1 434 113	1 434 113
Gouvernement provincial				
Transferts	22 500	22 500	35 000	35 000
Revenus reportés de l'année précédente			24 667	24 667
Revenus reportés à l'année suivante				(90 919)
Autres revenus	765 955	187 238	784 055	847 685
	<u>2 792 226</u>	<u>2 213 510</u>	<u>2 277 835</u>	<u>2 250 546</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	1 200 702	1 200 281	1 287 534	1 272 900
Autres dépenses	901 284	323 042	878 648	813 617
	<u>2 101 986</u>	<u>1 523 323</u>	<u>2 166 182</u>	<u>2 086 517</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	690 240	690 187	111 653	164 029
Transferts aux immobilisations corporelles	(652 347)	(652 347)	(76 282)	(88 261)
Autres transferts	(37 893)	(37 891)	(56 762)	(45 933)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	(51)	(21 391)	29 835
	Développement économique		Développement social	
	Budget 2014	2014	Budget 2014	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	110 435	110 435	617 829	617 829
Gouvernement provincial				
Transferts				
Revenus reportés de l'année précédente				
Revenus reportés à l'année suivante				
Autres revenus	47 722	47 722		
	<u>158 157</u>	<u>158 157</u>	<u>617 829</u>	<u>617 829</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	103 103	103 105	91 237	91 397
Autres dépenses	62 360	62 358	505 762	505 603
	<u>165 463</u>	<u>165 463</u>	<u>596 999</u>	<u>597 000</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	(7 306)	(7 306)	20 830	20 829
Transferts aux immobilisations corporelles	-	-	(798)	(797)
Autres transferts	7 306	7 306	(20 032)	(20 032)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	-	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

17 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Administration des bandes		Secteur communautaire	
	Budget 2014	2014	Budget 2014	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	461 306	461 306		
Gouvernement provincial				
Transferts				
Revenus reportés de l'année précédente	115 723	115 723	12 120	12 120
Revenus reportés à l'année suivante		(240 948)		(10 585)
Autres revenus	606 466	112 256	27 064	27 064
	<u>1 183 495</u>	<u>448 337</u>	<u>39 184</u>	<u>28 599</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	494 667	509 844		
Autres dépenses	1 477 698	(47 597)	31 546	31 546
	<u>1 972 365</u>	<u>462 247</u>	<u>31 546</u>	<u>31 546</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	(788 870)	(13 910)	7 638	(2 947)
Transferts aux immobilisations corporelles	(56 674)	(56 450)	-	-
Autres transferts	(6 550)	(139 493)	2 947	2 947
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(852 094)	(209 853)	10 585	-
	Immobilisations - Travaux publics		Foresterie	
	Budget 2014	2014	Budget 2014	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	268 092	268 092	138 500	138 500
Gouvernement provincial				
Transferts			269 850	269 850
Revenus reportés de l'année précédente			12 089	12 089
Revenus reportés à l'année suivante				(52 623)
Autres revenus	62 341	62 341	30 489	57 383
	<u>330 433</u>	<u>330 433</u>	<u>450 928</u>	<u>425 199</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	136 252	137 149	79 516	79 514
Autres dépenses	460 706	459 849	315 172	311 536
	<u>596 958</u>	<u>596 998</u>	<u>394 688</u>	<u>391 050</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	(266 525)	(266 565)	56 240	34 149
Transferts aux immobilisations corporelles	(500)	(460)	(8 000)	(8 000)
Autres transferts	267 025	267 025	(26 148)	(26 149)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	22 092	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

17 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Village Wanaki		TOTAL	
	Budget 2014	2014	Budget 2014	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	215 094	215 094	5 249 140	5 249 141
Gouvernement provincial				
Transferts			327 350	327 350
Revenus reportés de l'année précédente	3 535	3 535	168 134	168 134
Revenus reportés à l'année suivante			(395 075)	
Autres revenus			2 324 092	1 341 689
	218 629	218 629	8 068 716	6 691 239
Dépenses				
Salaires et charges sociales	80 081	80 081	3 473 092	3 474 271
Autres dépenses	130 768	130 768	4 763 944	2 590 722
	210 849	210 849	8 237 036	6 064 993
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	7 780	7 780	(168 320)	626 246
Transferts aux immobilisations corporelles	-	-	(794 601)	(806 315)
Autres transferts	(7 780)	(7 780)	122 113	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	(840 808)	(180 069)